



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°5
14 FEVRIER 2014

- Décisions du 12 février 2014 portant délégation de signature	
* ressources humaines	P 2
* ordonnateur secondaire	P 7
* marchés	P 11
DT Centre-Bourgogne	
- Décisions du 12 février 2014 portant délégation de signature	
* représentation pouvoir adjudicateur	p 17
* ressources humaines	P 27
* ordonnateur secondaire	P 35
* COT	P 46
* autorisation de circuler sur les digues et chemins du halage	P 50
DT Bassin de la Seine	
- Décision du 13 février 2014 portant délégation de signature à la direction, des ressources humaines	P 54

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

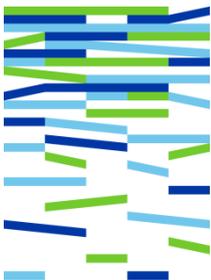
*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



Direction
territoriale
Centre-Bourgogne

Direction

DECISION DU 12/02/2014 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES



Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatifs aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu les décrets n°2013-251 et n°2013-253 relatifs aux dispositions de la partie réglementaire du Code des Transports,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France



Pour la gestion de la ressource en eau pour le Canal latéral à la Loire et le canal de Roanne à Digoin entre Roanne et Briare

13 Avenue Albert Premier – CS 36229 – 21062 Dijon Cedex
T. +33 (0)3 45 34 13 00 F. +33 (0)3 45 34 12 99 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00067, Compte bancaire : DRFiP Rhône Alpes et du Rhône, ouvert à la DRFiP Rhône-Alpes et du Rhône
n° 10071 6000 0000104270 58, IBAN FR76 1007 1670 0000 0010 0609 639, BIC n°TRPUFRP1

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de voies navigables de France,

Vu la décision du 22 mars 2013 du directeur général de Voies navigables de France portant modification de la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines.

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à M. Eric FOULIARD, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes dont le pouvoir a été délégué à M. Frédéric LASFARGUES, directeur territorial, à l'article 1 de la décision du 22 mars 2013 du directeur général de Voies navigable de France portant modification de la délégations de pouvoirs en matière de ressources humaines à savoir :

1. Exercer toute autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale;
2. Prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel,
3. Prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève;
4. Prendre les décisions d'intérim;
5. Prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature concernant les personnels ci-dessous :

- a. personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 susvisé et par arrêtés ministériels du 2 janvier 2013 susvisés ;
- b. personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé;
- c. ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'Etat conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (art L4312-3-1-2 du code des transports);
- d. agents non titulaires et contractuels de droit public (art L 4312-3-1-3 du code des transports);
- e. salariés régis par le code du travail (art L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Emmanuel DIVERS, Directeur des ressources humaines et de l'organisation des services par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement à Amandine VERNOUX, responsable du pôle ressources humaines et formation, à l'effet de prendre pour l'ensemble du personnel :

- tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service;
- toutes les décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, dans les mêmes limites et conditions qu'à l'article 1 de la présente décision.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre pour les personnels placés sous leur autorité :

- tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service;

- toutes les décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, dans les mêmes limites et conditions qu'à l'article 1 de la présente décision,

à :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Hervé METTERY,
- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou d'empêchement à Guillaume BROCCQUET,
- José Manuel COELHO-DIAS, directeur des affaires financières et contrôle de gestion,
- Frédéric COURTRES, directeur des interventions opérationnelles,
- Olivier GEORGES, chef de service de l'arrondissement du développement de la voie d'eau.
- Jacky JEUNON, subdivisionnaire de Briare et en cas d'absence ou d'empêchement à Catherine ARGAILLOT et Marc NICOT, adjoints au chef de subdivision;
- François GANIVET, subdivisionnaire de Montargis, et en cas d'absence ou d'empêchement à Yannick SEGUIN, adjoint au chef de subdivision;
- Jean-François CLEMENT, subdivisionnaire de Decize, et en cas d'absence ou d'empêchement à Marie-Odile LALOI, adjoint au chef de subdivision;
- Michel CORNETTE, subdivisionnaire de Corbigny, et en cas d'absence ou d'empêchement à Lucienne GAUDRON, adjointe au chef de subdivision;
- Christine RIBIERE, subdivisionnaire de Tonnerre, et en cas d'absence ou d'empêchement à Dominique BESSET, adjoint au chef de subdivision;
- Daniel MULLER, chef de subdivision par intérim;
- Pascal BRIDET, subdivisionnaire de Montceau les Mines et en cas d'absence ou d'empêchement à Régis LEGER, adjoint au chef de subdivision.

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à l'effet de signer tout contrat vacataire relevant du ressort de leurs directions opérationnelles:

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Hervé METTERY,
- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou d'empêchement à Guillaume BROCCQUET,

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à l'effet de signer tout contrat saisonnier relevant du ressort

de la direction territoriale Centre Bourgogne, à :

- Emmanuel DIVERS, Directeur des ressources humaines et de l'organisation des services par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Amandine VERNOUX;

Article 6 : la présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Le Directeur Territorial

Signé



Direction
territoriale
Centre-Bourgogne

Direction

DECISION DU 12/02/2014 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE)



Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des Transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu les décrets n°2013-251 et n°2013-253 relatifs aux dispositions de la partie réglementaire du Code des Transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,



Pour la gestion de la ressource
en eau pour le Canal latéral à la
Loire et le canal de Roanne à
Digoin entre Roanne et Briare

13 Avenue Albert Premier – CS 36229 – 21062 Dijon Cedex
T. +33 (0)3 45 34 13 00 F. +33 (0)3 45 34 12 99 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00067, Compte bancaire : DRFiP Rhône Alpes et du Rhône, ouvert à la DRFiP Rhône-Alpes et du Rhône
n° 10071 6000 00001704270 58, IBAN FR76 1007 1670 0000 0010 0609 639, BIC n°TRPUFRP1

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de voies navigables de France.

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à:

- M. Eric FOULIARD, directeur adjoint de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne;
- Christian PERCEAU, directeur opérationnel ouest et en cas d'absence ou d'empêchement à Hervé METTERY;
- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est et en cas d'absence ou d'empêchement à Guillaume BROCQUET;
- Emmanuel DIVERS, directeur des ressources humaines et de l'organisation des services par intérim;
- José COELHO-DIAS, directeur des affaires financières et contrôle de gestion;
- Frédéric COURTES, directeur des interventions opérationnelles;
- Olivier GEORGES, chef de service de l'arrondissement du développement de la voie d'eau;

à l'effet de signer tous actes relatifs aux :

- distribution d'autorisation et de crédits de paiement;
- virement de crédits sous thème dans le respect des règles budgétaires;
- pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature;
- pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 2:

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- Jacky JEUNON, subdivisionnaire de Briare,
- François GANIVET, subdivisionnaire de Montargis,
- Jean-François CLEMENT, subdivisionnaire de Decize,
- Michel CORNETTE, subdivisionnaire de Corbigny,
- Christine RIBIERE, subdivisionnaire de Tonnerre,
- Daniel MULLER, subdivisionnaire de Dijon par intérim,
- Pascal BRIDET, subdivisionnaire de Montceau les Mines

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des dépenses de toute nature;
- les propositions d'engagement comptable.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après :

subdivision de Tonnerre

- Dominique BESSET, adjoint au chef de subdivision

subdivision de Montceau les Mines

- Régis LEGER, adjoint au chef de subdivision

subdivision de Briare

- Marc NICOT, adjoint au chef de subdivision
- Catherine ARGAILLOT, adjointe au chef de subdivision

subdivision de Corbigny

- Lucienne GAUDRON , adjointe au chef de subdivision

subdivision de Montargis

- Yannick SEGUIN, adjoint au chef de subdivision

subdivision de Decize

- Marie-Odile LALOI, adjointe au chef de subdivision

Article 4 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Le Directeur Territorial

Signé



**Direction
territoriale
Centre-Bourgogne**

Direction

DECISION DU 12/02/2014 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE



Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu les décrets n°2013-251 et n°2013-253 relatifs aux dispositions de la partie réglementaire du Code des Transports,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

./...



Pour la gestion de la ressource en eau pour le Canal latéral à la Loire et le canal de Roanne à Digoin entre Roanne et Briare

13 Avenue Albert Premier – CS 36229 – 21062 Dijon Cedex
T. +33 (0)3 45 34 13 00 F. +33 (0)3 45 34 12 99 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00067, Compte bancaire : DRFiP Rhône Alpes et du Rhône, ouvert à la DRFiP Rhône-Alpes et du Rhône
n° 10071 6000 0000104270 58, IBAN FR76 1007 1670 0000 0010 0609 639, BIC n°TRPUFRP1

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de voies navigables de France.

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à M. Eric FOULIARD, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes dont le pouvoir a été délégué à M. Frédéric LASFARGUES, Directeur Territorial, par la décision du 31 décembre 2012 susvisée.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après désignées dans les domaines et limites suivantes :

I. En matière de marchés publics :

Article 1 :

Délégation permanente est donnée en matière de marchés publics à :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Hervé METTERY;
- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou d'empêchement à Guillaume BROCQUET;
- Emmanuel DIVERS, directeur des ressources humaines et de l'organisation des services par intérim;
- José COELHO-DIAS, directeur des affaires financières et contrôle de gestion;
- Frédéric COURTES, directeur des interventions opérationnelles;
- Olivier GEORGES, chef de service de l'arrondissement du développement de la voie d'eau;

à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris des marchés de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 90 000 €HT;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 90 000€HT;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 €HT;

Article 2 :

Délégation permanente est donnée en matière de marchés publics à :

- Jacky JEUNON, subdivisionnaire de Briare, et en cas d'absence ou d'empêchement à Marc NICOT et Catherine ARGAILLOT, adjointe au subdivisionnaire;

./...

- François GANIVET subdivisionnaire de Montargis, et en cas d'absence ou d'empêchement à Yannick SEGUIN, adjoint au subdivisionnaire;
- Jean-François CLEMENT, subdivisionnaire de Decize, et en cas d'absence ou d'empêchement à Marie-Odile LALOI, adjointe au subdivisionnaire;
- Michel CORNETTE, subdivisionnaire de Corbigny, et en cas d'absence ou d'empêchement à Lucienne GAUDRON, adjointe au subdivisionnaire;
- Christine RIBIERE, subdivisionnaire de Tonnerre, et en cas d'absence ou d'empêchement à Dominique BESSET, adjoint au subdivisionnaire;
- Daniel MULLER, subdivisionnaire de Dijon par intérim;
- Pascal BRIDET, subdivisionnaire de Montceau les Mines, et en cas d'absence ou d'empêchement à Régis LEGER, adjoint au subdivisionnaire;

à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 50 000 €HT;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000€HT;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT;

Article 3 :

Délégation permanente est donnée en matière de marchés publics, dans la limite de leurs compétences et attributions, à :

subdivision de Tonnerre

- Jean-François MATHEVET

subdivision de Montceau les Mines

- Daniel BARTCZACK
- Henri GUET
- David MICHEL

subdivision de Briare

- Jean-Claude CATOIRE

./...

subdivision de Corbigny

- Eric BOLOT
- Max PETIT
- Eric CHOCAT
- Didier MAILLET
- Frédéric PRIOULT

subdivision de Montargis

- Michel BOGUET
- Dominique VINCENT
- Patrice GRILLOU
- Viviane GUERRIN

subdivision de Dijon

- Julien DELEGLISE
- Eric MOUGENOT

subdivision de Decize

- Roland SYBELIN
- Jean-Luc BIANCHI
- André GODIER
- Joseph DE CAMPOS
- Didier LEPROHON

Direction:

- Amandine VERNOUX, responsable du pôle ressources humaines et formation,
- Cédric RIVIERE, responsable logistique,
- Romaric GROS, responsable du pôle informatique,
- Jean-luc COTTIN, responsable informatique
- Anaïs JAUNIAU, consultante juridique.

à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés de prestation intellectuelle, d'un montant inférieur à 2 000 €HT;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 2000 €HT;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 2 000 €HT.

./...

II. En matière de gestion du domaine public fluvial confié

Article 1:

Délégation permanente est donnée à :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel ouest et en cas d'absence ou d'empêchement à Hervé METTERY, adjoint au directeur opérationnel ouest;
- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou d'empêchement à Guillaume BROCQUET, adjoint au directeur opérationnel est;

à :

- l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans.
- l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à :

- Jacky JEUNON, subdivisionnaire de Briare et en cas d'absence ou d'empêchement à Marc NICOT ou Catherine ARGAILLOT ,
- François GANIVET, subdivisionnaire de Montargis, et en cas d'absence ou d'empêchement à Yannick SEGUIN, adjoint au chef de subdivision,
- Jean-François CLEMENT, subdivisionnaire de Decize, et en cas d'absence ou d'empêchement à Marie-Odile LALOI, adjoint au chef de subdivision,
- Michel CORNETTE, subdivisionnaire de Corbigny, et en cas d'absence ou d'empêchement à Lucienne GAUDRON, adjointe au chef de subdivision,
- Christine RIBIERE, subdivisionnaire de Tonnerre, et en cas d'absence ou d'empêchement à Dominique BESSET, adjoint au chef de subdivision,
- Daniel MULLER, chef de subdivision de Dijon par intérim,
- Pascal BRIDET, subdivisionnaire de Montceau les Mines et en cas d'absence ou d'empêchement à Régis LEGER, adjoint au chef de subdivision

à l'effet de signer uniquement les autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'organisation de concours de pêche et pour les manifestations nautiques.

III. En matière juridique

Mandat de représentation permanent est accordé à Eric FOULIARD, directeur adjoint et Anaïs JAUNIAU, consultante juridique devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat et à l'effet de signer tout acte de représentation en matière juridique.

./...

Article 3 : la présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Le Directeur Territorial

Signé



DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R.4312-17 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 février 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine),

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint,
- M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quelqu'en soit le montant ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quelqu'en soit le montant ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 2 :

Délégation est donnée aux responsables ci-dessous, ainsi qu'aux chefs d'arrondissement, chefs de service et à leurs adjoints respectifs, et aux agents mentionnés en annexe I :

- M. Thierry DURIEUX, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général,
- Mme Florence DERUMIGNY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale adjointe,

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs des subdivisions et des bureaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe II, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 20 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et sous le contrôle hiérarchique des chefs de subdivision ou de leurs adjoints, aux agents, dont les noms sont indiqués en annexe III, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 4 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 5 :

La présente délégation abroge la délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur en date du 10 décembre 2013.

Fait à Paris, le 12 février 2014

**Pour le Directeur Général de Voies Navigables de
France et par délégation,
Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,**

Signé

Alain MONTEIL

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle gestion
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Mme Nicole SCHWINTÉ	Chef du pôle administratif par intérim
M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL Mme Marlène LEROY	Chef de la subdivision de Pontoise Adjointe au chef de de la subdivision de Pontoise
M. Rémi CORGET M. Marc LABROUSSE	Chef de la subdivision d'Amfreville Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. PICHON Nicolas M. CASSARD Jacques	Chef de la subdivision de Nantes-Loire Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL Mme Raphaëla RODRIGUES	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures Adjointe au chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE Mme Gaëlle GAMBLIN	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau Adjointe au chef de l'agence de Développement des Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Mathias RACHET M. Olivier MONFORT M. Gilles GUILLERMIN	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Mathias RACHET M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris par intérim Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frédéric GRENOT M. Thierry PICOT M. Frédéric SANNIE	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PEREZ M. Frédéric FAVEERS M. Jean SERRIER	Chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Frédéric SANNIE
M. Alain BERLIERE

Chef de la subdivision de Meaux par intérim
Adjoint au chef de la subdivision de Meaux

M. Denis SIBERIL
M. Guillaume TOLLIS
M. Stéphane HUET

Chef du bureau administratif
Chef du bureau études et travaux
Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe MOREL

Chef du bureau administratif

M. Jean-Philippe GRANDIN

Chef de la subdivision de Compiègne par intérim

M. Jean-Michel PUJADAS
Mme Sylvie DELBASSE

Chef de la subdivision de Péronne
Adjointe au chef de la subdivision de Péronne

M. Didier DEBRABANT
Mme Mélanie HOUDELETTE
Mme Marie-Thérèse VERON

Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin
Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin

Mme BOYER Brigitte
M. Yannick LAISIS

Chef du bureau études techniques
Adjoint au chef du bureau études techniques

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX

Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH
M. Michel CARDOT

Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Adjoint au chef de la subdivision de
Châlons-en- Champagne

Mme Virginie HONNONS
M. Thierry GIVRY

Chef de la subdivision de Château-Thierry
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER
M. Vincent TRITON

Chef de la subdivision de Rethel
Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

M. François-Xavier PAYER

Chef de la subdivision technique

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN
M. Didier SELLIER

Hydrographe de la vedette BELGRAND
Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Sylvain DUQUENNE

Responsable du centre de gestion du transport
fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI

Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU
M. Pascal TREHOUT

Adjoint automatisme
Responsable des pontons

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET
M. François DROIN

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Adjoint au responsable de l'unité exploitation des
ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT
M. Michel CARRIERE

Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages

Subdivision de Nantes Atlantique :

M. GONCALVES Johnny

Contrôleur en charge de l'exploitation

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER
M. Hervé WILMORT

Responsable secteur Seine
Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Jean-Louis GUILHAS
M. Oswald DECLOMESNIL

Responsable secteur aval exploitation
Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Dominique NOLIN

Responsable secteur Circonscription Bray

Subdivision de Sens

M. Julien ARCHAMBAULT

Chargé d'études, d'opérations et
surveillance de travaux
Responsable maintenance

M. Christian LAFOLLY

Subdivision de Paris

M. Wilfried REMUS

Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Franck CHARTIER
M. Hervé WILMORT

Responsable du secteur amont
Responsable du secteur aval par intérim

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER
M. Henri GIBOUT
M. Bernard LEBRETON

Chargé d'études
Responsable des ateliers
Responsable de la circonscription de Soissons

Subdivision de Péronne :

M. Laurent DUFOSSÉ
M. Philippe KUC

Contrôleur
Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET

Responsable des ateliers

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine-Développement

Subdivision de Rethel :

M. Étienne MARTINET

Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY

M. Jean-Claude POULET

M. Eric LE GUENNEC

Adjoint du responsable de la circonscription de
Damery

Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

Responsable du canton d'Epernay

Subdivision de Châlons-en-Champagne :

M. Mickaël DANA

M. Thierry RIVIER

M. Laurent DAMPEYROU

Responsable de la circonscription de Condé sur
Marne

Responsable du secteur de Châlons

Contrôleur

Subdivision Technique :

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire Antenne de Bourg et Comin



**DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES
(actes de gestion courante)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment ses articles L.4312-3 et R4312-17 ;

Vu le décret n°2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928, modifié notamment par le décret n°2013-122 du 6 février 2013 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service de l'équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2013 nommant M. Alain MONTEIL, directeur territorial Bassin de la Seine ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 22 mars 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, en matière de ressources humaines ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine) ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint et à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, à l'effet d'exercer toute autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale et de signer, en mon nom, tous actes et décisions en matière de ressources humaines visés au point V de l'article 1er de la décision du 31 décembre 2012 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux.

Article 2 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, dans la limite de leurs attributions :

- M. Thierry DURIEUX, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général
- Mme Florence DERUMIGNY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale adjointe
- M. Éric ROLLAND, attaché d'administration de l'État, chef du pôle personnel

à l'effet d'exercer toute autorité sur le personnel relevant de leur responsabilité et de signer, en mon nom, tous les actes suivants concernant l'ensemble du personnel relevant de la direction territoriale :

- les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en métropole et en dehors du territoire national, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, notamment :
 - * congés annuels et administratifs,
 - * congés bonifiés,
 - * congés de maternité et de paternité,
 - * congés d'adoption,
 - * congés de solidarité familiale,
 - * congés de présence parentale,
 - * congés de formation professionnelle,
 - * congés de validation des acquis de l'expérience et de bilan de compétences,
 - * congés de formation syndicale
 - * congés pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale,
 - * congés pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs,

* congés de maladie, de longue maladie, de longue durée, pour accident de service ou maladie professionnelle, la reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée, la reprise à temps partiel thérapeutique.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux responsables et à leurs adjoints respectifs, dont les noms sont indiqués en annexe I, à l'effet d'exercer toute autorité sur le personnel relevant de leur responsabilité et de signer, en mon nom, tous les actes suivants :

- les ordres de mission en direction territoriale Bassin de la Seine (DTBS) dans le cadre de déplacement professionnel du personnel,
- les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, visées ci-dessous :
 - * congés annuels et administratifs,
 - * congés de formation professionnelle,
 - * congés de formation syndicale,
 - * congés de maladie, pour accident de service ou maladie professionnelle,
 - * autorisations spéciales d'absence, hors celles pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et celles en vue de la préparation des examens et concours administratifs
- les décisions relatives aux aménagements et facilités d'horaire, à la gestion des jours de réduction du temps de travail, visées ci-dessous :
 - * l'organisation du travail des agents placés sous leur responsabilité, dans le respect des garanties minimales et des dérogations autorisées,
 - * les astreintes des agents placés sous leur responsabilité,
 - * la fixation des jours de repos et des jours de réduction du temps de travail, selon la modalité fixée par le règlement intérieur de la direction territoriale bassin de la Seine.

Article 4 :

La présente délégation abroge la décision de délégation de signature en matière de ressources humaines en date du 10 décembre 2013.

Fait à Paris, le 12 février 2014

**Pour le Directeur Général de Voies Navigables de
France et par délégation,
Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,**

Signé

Alain MONTEIL

ANNEXE I

DIRECTION

M. Rémy PIEDVACHE	Responsable de la mission « Qualité Sécurité Management »
Mme Corinne SPINER	Responsable de la communication

SECRETARIAT GENERAL

M. Eric ROLLAND	Chef du Pôle personnel
Mme Sylvie CHEVALLIER	Chef du bureau du personnel et des affaires transversales
Mme Laurence MURZEAU	Chef du Bureau de la formation et des concours
M. Guy MALICIEUX	Chef du bureau de la comptabilité centrale par intérim
Mme Laurence LABOUTE	Adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux et du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
M. Christophe VOISIN	Adjoint au chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Émilie GILLARD	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux
M. Lionel BRISSON	Chef du bureau de la commande publique
Mme Samira MESSAOUDIA	Chef du bureau du logement des agents

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Stanislas DE ROMEMONT	Chef du service gestion de la voie d'eau
Mme Sarah SANANES	Chef de la subdivision politique technique
M. Pierre DELCOUR M. Thierry VERDIER	Chef de la subdivision dragages et bathymétrie Adjoint au chef de la subdivision dragages et bathymétrie
M. Thierry BIAIS avec les usagers	Chef de la mission de la gestion du trafic et relation

M. Nicolas LE BAIL
M. Hervé BILOT

Chargé de mission S.I.G et Environnement
Chargé de mission exploitation et police

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

Mme Nathalie MACE
M. Éric VACHET

Chef du service techniques de la voie d'eau
Adjoint au chef du Service Techniques de la voie d'eau

Mme Cécile RAOUX

Chef du pôle direction investissement études et méthodes

Mme Émilie LEMAIRE

Chef de la subdivision études et grands travaux 1

M. Jean PLATEAU

Chef de la subdivision études et grands travaux 2

M. Mathieu BARBOT

Chef de la subdivision études et grands travaux 3

Mme Morgane WERNERT

Chef de la subdivision études et grands travaux 4

Mme Delphine ROTHLSBERGER

Chef de la subdivision études et grands travaux 5

Mme Mathilde LERMINIAUX

Responsable mission petite Seine grand gabarit

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET

Chef du service du développement et des affaires domaniales

M. Antoine VALLEE

Chef du pôle gestion

Mme Christine LEBOUTTE

Chef du bureau du domaine public fluvial

Bertrand NEVEUX

Chef du pôle développement

M. Sylvain DUQUENNE

Responsable du centre de gestion du transport fluvial de St Quentin

Mme Béatrice BLEUET

Responsable du bureau des aides

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Georges BORRAS
M. Claude STREITH

Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la Seine

Mme Nicole SCHWINTE

Chef du pôle administratif par intérim

M. Manuel MARTINEZ

Chef de la subdivision de Suresnes

M. Mathieu GICQUEL
Mme Marlène LEROY

Chef de la subdivision de Pontoise
Adjointe au chef de de la subdivision de Pontoise

M. Rémi CORGET
M. Marc LABROUSSE

Chef de la subdivision d'Amfreville
Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville

M. Nicolas PICHON M. Jacques CASSARD	Chef de la subdivision de Nantes-Loire Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL Mme Raphaëla RODRIGUES	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures Adjointe au chef de l'unité gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE Mme Gaëlle GAMBLIN	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau Adjointe au chef de l'agence de Développement des Boucles de la Seine
M. Bertrand BILLET	Chef du pôle affaires domaniales

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Frédéric ARNOLD	Chef de l'arrondissement Seine-Amont par intérim
M. Mathias RACHET M. Olivier MONFORT M. Gilles GUILLERMIN	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Mathias RACHET M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris par intérim Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frédéric GRENOT M. Thierry PICOT M. Frédéric SANNIE	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PEREZ M. Frédéric FAVEERS M. Jean SERRIER	Chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric SANNIE	Chef de la subdivision de Meaux par intérim
M. Denis SIBERIL	Chef du bureau administratif
Mme Vanessa MINARD	Chef de la subdivision politiques techniques
M. Guillaume TOLLIS M. Stéphane HUET	Chef du bureau études et travaux Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO M. Fabrice DALY	Chef de l'arrondissement Picardie Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie
M. Philippe MOREL	Chef du bureau administratif
M. Jean-Philippe GRANDIN	Chef de la subdivision de Compiègne par intérim
M. Jean-Michel PUJADAS Mme Sylvie DELBASSE	Chef de la subdivision de Péronne Adjointe au chef de la subdivision de Péronne
M. Didier DEBRABANT Mme Mélanie HOUDELETTE Mme Marie-Thérèse VERON	Chef de la subdivision de Saint-Quentin Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme BOYER Brigitte M. Yannick LAISIS	Chef du bureau études techniques Adjoint au chef du bureau études techniques
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX Mme Martine DELOZANNE	Chef de l'arrondissement Champagne Responsable du bureau administratif
Mme Corinne BIETH M. Michel CARDOT	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne Adjoint au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS M. Thierry GIVRY	Chef de la subdivision de Château-Thierry Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER M. Vincent TRITON	Chef de la subdivision de Rethel Adjoint au chef de la subdivision de Rethel
M. François-Xavier PAYER M. Robert OTTO-LOYAS	Chef de la subdivision technique Chef du pôle domaine-développement



**DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ET DÉSIGNATION D'ORDONNATEURS SECONDAIRES DÉLÉGUÉS**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 février 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine),

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, et à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 :

Délégation est donnée à :

- M. Thierry DURIEUX Ingénieur en chef des travaux publics de l'État,
Secrétaire général.
- Mme Florence DERUMIGNY Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
Secrétaire générale adjointe.

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 3 :

Délégation est donnée à :

- M. Claude DENET Chef du Service du Développement et des Affaires
Domaniales,

à l'effet de signer les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports ainsi que les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET, la délégation de signature consentie à l'article 3, concernant les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes, est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Antoine VALLEE Chef du pôle gestion,
- Mme Christine LEBOUTTE Chef du bureau du domaine public fluvial.

Article 5 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités mentionnés en annexe I, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 90 000 euros émis dans le cadre de marchés transversaux à bons de commande de plus de 90 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités mentionnés en annexe II, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 20 000 euros émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 7 :

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe III, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4 000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 4 000 euros émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.

Article 8 :

Délégation est donnée au chef d'agence désigné ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures :

- M. Sylvain DUQUENNE

Chef du centre de gestion du transport fluvial de
Saint-Quentin

Article 9 :

Délégation est donnée à :

- Mme Laurence LABOUTE Secrétaire administrative,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence LABOUTE, la délégation prévue à l'article 9 est dévolue dans les mêmes conditions à :Mme Florence DERUMIGNY, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Article 11 :

Cette délégation abroge la délégation de signature du 10 décembre 2013 relative aux ordonnateurs secondaires délégués.

Fait à Paris, le 12 février 2014

**Pour le Directeur Général de Voies Navigables de
France et par délégation,
Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,**

Signé

Alain MONTEIL

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle gestion
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Mme Nicole SCHWINTÉ	Chef du pôle administratif par intérim
M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL Mme Marlène LEROY	Chef de la subdivision de Pontoise Adjointe au chef de de la subdivision de Pontoise
M. Rémi CORGET M. Marc LABROUSSE	Chef de la subdivision d'Amfreville Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Nicolas PICHON M. CASSARD Jacques	Chef de la subdivision de Nantes-Loire Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL Mme Raphaëla RODRIGUES	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures Adjointe au chef de l'unité gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE Mme Gaëlle GAMBLIN	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau Adjointe au chef de l'agence de Développement des Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Mathias RACHET M. Olivier MONFORT M. Gilles GUILLERMIN	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef de la subdivision de Joinville
M. Mathias RACHET M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris par intérim Adjoint au chef de la subdivision de Paris
M. Frédéric GRENOT M. Thierry PICOT M. Frédéric SANNIE	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PEREZ M. Frédéric FAVEERS M. Jean SERRIER	Chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Frédéric SANNIE
M. Alain BERLIERE

Chef de la subdivision de Meaux par intérim
Adjoint au chef de la subdivision de Meaux

M. Denis SIBERIL

Chef du bureau administratif

M. Guillaume TOLLIS
M. Stéphane HUET

Chef du bureau études et travaux
Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe MOREL

Chef du bureau administratif

M. Jean-Philippe GRANDIN

Chef de la subdivision de Compiègne par intérim

M. Jean-Michel PUJADAS
Mme Sylvie DELBASSE

Chef de la subdivision de Péronne
Adjointe au chef de la subdivision de Péronne

M. Didier DEBRABANT
Mme Mélanie HOUDELETTE
Mme Marie-Thérèse VERON

Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin
Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin

Mme Brigitte BOYER
M. Yannick LAISIS

Chef du bureau études techniques
Adjoint au chef du bureau études techniques

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX

Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH
M. Michel CARDOT

Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Adjoint au chef de la subdivision de
Châlons-en- Champagne

Mme Virginie HONNONS
M. Thierry GIVRY

Chef de la subdivision de Château-Thierry
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER
M. Vincent TRITON

Chef de la subdivision de Rethel
Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

M. François-Xavier PAYER

Chef de la subdivision technique

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN
M. Didier SELLIER

Hydrographe de la vedette BELGRAND
Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Sylvain DUQUENNE

Responsable du centre de gestion du transport
fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI

Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU
M. Pascal TREHOUT

Adjoint automatisme
Responsable des pontons

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET
M. François DROIN

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Adjoint au responsable de l'unité exploitation des
ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT
M. Michel CARRIERE

Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages

Subdivision de Nantes Atlantique :

M. GONCALVES Johnny

Contrôleur en charge de l'exploitation

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER
M. Hervé WILMORT

Responsable secteur Seine
Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Jean-Louis GUILHAS
M. Oswald DECLOMESNIL

Responsable secteur aval exploitation
Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Dominique NOLIN

Responsable secteur Circonscription Bray

Subdivision de Sens

M. Julien ARCHAMBAULT

Chargé d'études, d'opérations et
surveillance de travaux

M. Christian LAFOLLY

Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Wilfried REMUS

Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Franck CHARTIER

Responsable du secteur amont

M. Hervé WILMORT

Responsable du secteur aval par intérim

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER

Chargé d'études

M. Henri GIBOUT

Responsable des ateliers

M. Bernard LEBRETON

Responsable de la circonscription de Soissons

Subdivision de Péronne :

M. Laurent DUFOSSÉ

Contrôleur

M. Philippe KUC

Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET

Responsable des ateliers

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine-Développement

Subdivision de Rethel :

M. Étienne MARTINET

Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY

M. Jean-Claude POULET

M. Éric LE GUENNEC

Adjoint du responsable de la circonscription de
Damery

Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

Responsable du canton d'Epernay

Subdivision de Châlons-en-Champagne :

M. Mickaël DANA

M. Thierry RIVIER

M. Laurent DAMPEYROU

Responsable de la circonscription de Condé sur
Marne

Responsable du secteur de Châlons

Contrôleur

Subdivision Technique :

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire Antenne de Bourg et Comin



**DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
(Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 février 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine),

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, et à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, afin de prendre, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 € (vingt-mille euros), et à l'exception des COT « Logement » - immeuble bâti.

M. Georges BORRAS
M. Frédéric ARNOLD
M. Yves BRYGO
M. Michel GOMMEAUX

Chef de l'Arrondissement des Boucles de la Seine
Chef de l'Arrondissement Seine-Amont par intérim
Chef de l'Arrondissement Picardie
Chef de l'Arrondissement Champagne

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des agents mentionnés à l'article 2, la délégation est exercée dans les conditions prévues par ce même article par les agents mentionnés ci-dessous :

M. Claude STREITH

Adjoint au chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine

M. Fabrice DALY

Adjoint au chef de l'Arrondissement Picardie

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions territoriales et à leurs adjoints nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de ceux-ci est, en application des barèmes en vigueur, inférieure ou égale à 10 000 € (dix mille euros), et à l'exception des COT « Logement » – immeuble bâti.

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL Mme Marlène LEROY	Chef de la subdivision de Pontoise Adjointe au chef de la subdivision de Pontoise
M. Rémi CORGET M. Marc LABROUSSE	Chef de la subdivision d'Amfreville Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Nicolas PICHON M. Jacques CASSARD	Chef de la subdivision de Nantes-Loire Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire
M. Bertrand BILLET	Chef du pôle aménagement et domaine
Mme Marina LABEYLIE Mme Gaëlle GAMBLIN	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau Adjointe au chef de l'Agence de développement de la voie d'eau

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Mathias RACHET M. Olivier MONFORT M. Gilles GUILLERMIN	Chef de la Subdivision de Joinville Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire
M. Frédéric SANNIE	Chef de la Subdivision de Meaux par intérim
M. Frédéric GRENOT M. Thierry PICOT M. Frédéric SANNIE Mme Sandrine MICHOT	Chef de la Subdivision de Melun Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire Responsable de la gestion du domaine
M. Thierry PEREZ M. Frédéric FAVEERS M. Jean SERRIER	Chef de la Subdivision de Sens Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au subdivisionnaire
M. Mathias RACHET M. Guy ANDRIOT	Chef de la Subdivision de Paris par intérim Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Jean-Philippe GRANDIN	Chef de la Subdivision de Compiègne par intérim
M. Jean-Michel PUJADAS Mme Sylvie DELBASSE	Chef de la subdivision de Péronne Adjoint au subdivisionnaire

M. Didier DEBRABANT	Chef de la Subdivision de Saint-Quentin
Mme Marie-Thérèse VERON	Adjointe au Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Mélanie HOUDELETTE	Adjointe au Chef de la subdivision de Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH	Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne
M. Michel CARDOT	Adjoint au subdivisionnaire
Mme Virginie HONNONS M. Thierry GIVRY	Chef de la Subdivision de Château-Thierry Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER M. Vincent TRITON	Chef de la Subdivision de Rethel Adjoint au subdivisionnaire
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du pôle Domaine-Développement

Article 5 :

Cette délégation abroge la décision de délégation en matière de convention d'occupation et d'usage temporaire du 10 décembre 2013.

Fait à Paris, le 12 février 2014

**Pour le Directeur Général de Voies
Navigables de France et par délégation,
Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,**

Signé

Alain MONTEIL



**DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
(Autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports notamment ses articles R.4241-68 à R.4241-70 et R.4312-17 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2013 nommant M. Alain MONTEIL, directeur territorial Bassin de la Seine ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France modifiée par la décision du 26 juillet 2013,

DECIDE :

Article 1 :

Délégation est donnée :

- à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint ;
- à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- aux responsables d'unités mentionnés en annexes I et II ,

à l'effet de signer les autorisations de circulation sur les digues et les chemins de halage dans la limite de leur ressort territorial.

Article 2 :

La décision du 22 octobre 2013 portant délégation de signature (autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage) est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 12 février 2014

**Pour le Directeur Général de Voies Navigables de
France et par délégation,
Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,**

SIGNE

Alain MONTEIL

ANNEXE I

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Georges BORRAS
M. Claude STREITH

Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Frédéric ARNOLD
Mme Vanessa MINARD

Chef de l'arrondissement Seine-Amont par intérim
Chef de la subdivision politiques techniques

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO
M. Fabrice DALY

Chef de l'arrondissement Picardie
Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX
M. Robert OTTO-LOYAS

Chef de l'arrondissement Champagne
Chef du Pôle Domaine et Développement

ANNEXE II

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL	Chef de la subdivision de Pontoise
M. Rémi CORGET	Chef de la subdivision d'Amfreville
M. Nicolas PICHON	Chef de la subdivision de Nantes-Loire

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Mathias RACHET	Chef de la subdivision de Joinville
M. Mathias RACHET	Chef de la subdivision de Paris par intérim
M. Frédéric GRENOT	Chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PEREZ	Chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric SANNIE	Chef de la subdivision de Meaux par intérim

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Jean-Philippe GRANDIN	Chef de la subdivision de Compiègne par intérim
M. Jean-Michel PUJADAS	Chef de la subdivision de Péronne
M. Didier DEBRABANT	Chef de la subdivision de Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision de Château-Thierry
M. Laurent HERMIER	Chef de la subdivision de Rethel

**DÉCISION DU 13 FEVRIER 2014
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,
Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigable de France,
Vu les délibérations des 12 juillet 2011 et 28 février 2013 relatives aux attributions des directions du siège de l'établissement,
Vu la délibération du conseil d'administration du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du directeur général du 1^{er} février 2013 fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement,
Vu la décision du directeur général du 11 juillet 2013 portant délégation de signature à Mme Rollet directrice des ressources humaines,
Vu la décision du directeur général du 13 septembre 2013 portant délégation de signature à M. Olivier Matrat, chef du service Moyens de fonctionnement

DÉCIDE

Article 1er :

Les articles 14 de la délégation portant délégation de signature du 13 septembre 2013 susvisée est modifié comme suit :

« Service Moyens de fonctionnement

Article 14 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Olivier Matrat, responsable du service des moyens de fonctionnement, à l'effet de signer au nom du directeur général de VNF, dans le respect des textes réglementaires, instructions internes en vigueur et dans la limite de ses attributions, notamment :

- tous actes en matière de gestion du parc de véhicules et d'engins (services fiscaux, préfecture, police),
- tous actes en matière de gestion du parc immobilier bâti à usage administratif ou technique ou abritant des personnels de l'établissement,
- toutes correspondances, tous actes et documents administratifs en vue d'assurer la continuité de service et le fonctionnement logistique des bâtiments et services du siège de Voies navigables de France,
- les contrats et marchés de prestations en matière de fournitures, matériels et prestations de services, d'un montant inférieur à 20 000 €HT,
- tous actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées,
- les commandes relevant d'un marché à bons de commandes dans la limite du montant du contrat ou des enveloppes allouées,
- les plans de prévention nécessaires aux interventions d'entreprises extérieures,
- les attestations de service fait,
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants. »

Article 2 : les autres dispositions de la délégation de signature du 13 septembre 2013 sont inchangées.

Article 3 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 13 février 2014

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti